

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE,

V. 39-40

1883. -84

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE DE DECQ ET DUHENT,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1883

LE DIABLE D'ARGENT.

Echantillon de l'esprit satirique appliqué à la composition
de médailles et de jetons du seizième siècle.

On découvrait à Courtrai, il y a plus de trente ans, une grande pièce en plomb, du xvi^e siècle, sorte de médaille ou de monnaie de liesse, du diamètre de cinquante millimètres environ, publiée dans la *Revue de la Numismatique belge*, année 1852, pl. XVII, et dont le droit a été ainsi décrit à la page 422 :

« Dans le ciel, un individu à *longues oreilles*, un benêt, un âne ou fou, un *innocent*, si l'on veut. Au-devant de lui, une banderole portant une inscription dont on ne distingue plus que les dernières lettres ...EDAR. Deux individus l'attaquent, l'un est couronné et tient en main une branche d'arbre; l'autre est un bon bourgeois, un membre d'une *gilde*, peut-être; il tient une arbalète; un canon, placé en terre perpendiculairement, lance un boulet. Ni les projectiles de l'arbalète et du canon, ni les menaces du personnage couronné n'atteignent l'heureux mortel si haut placé. Il semble même, par le jeu de ses jambes, rire de ses ennemis. On y lit la légende, trois fois répétée, POVR LES INOCENS... »

En 1877 (¹), M. Ed. Van Hende a revendiqué pour la numismatique de Lille, et rattaché aux fêtes des Innocents de cette ville, le plomb trouvé à Courtrai ; notre confrère s'est borné, d'ailleurs, pour le côté qui nous occupe dans cette médaille, à reproduire la description qu'on vient de lire (²). Disons sans plus différer qu'il s'agit là, en réalité, de la représentation d'une des diverses formes données par nos ayeux à la composition satirique du *Diable d'argent*, dit plus tard le *Grand Diable d'argent*, et que cette forme est sans doute la plus ancienne connue jusqu'à présent, si la pièce exhumée à Courtrai remonte à l'époque de Charles-Quint, comme nous le fait supposer l'ensemble de ses caractères.

Le petit personnage qui s'agite dans les airs, à la face des deux hommes, de conditions très différentes entre eux, qui l'invoquent et le provoquent, est bien le Diable d'argent, sans aucun doute possible. Il est facile de juger, en se reportant au dessin donné dans la *Revue*, que l'inscription de la banderole placée au-devant de cet être singulier, dont nous soupçonnons fort ce qui a été pris pour ses oreilles d'être tout bonnement les ailes, ne peut être lue qu'ainsi :

DIABLE DAR.

(¹) *Supplément à la Numismatique lilloise*; fascicule intitulé : *Plommés des Innocents*, Lille, 1877, p. 22.

(²) Le revers, que nous ne mentionnons que pour mémoire, représente Lucrèce se donnant la mort ; cela permet avec toute raison de supposer que l'héroïne romaine aura été le sujet de quelque moralité jouée par les Innocents dans les réjouissances à l'occasion desquelles le plomb a été fait.

Le D du commencement de l'inscription, bien que non mentionné dans la description que nous avons reproduite, apparaît très nettement dans le dessin ; il n'y a de fruste que les quatre lettres qui suivent le D, et encore leur place est-elle parfaitement indiquée.

Sur un jeton que nous découvriions naguère, fait en France à l'époque de Charles IX (1), et qui a évidemment été inspiré par l'esprit de la Réforme, quand, dans les années qui précédèrent la Saint-Barthélemy, protestants et catholiques se comptaient, chacun travaillant pour le triomphe de sa foi, la composition satirique du Diable d'argent est figurée sous une forme plus complexe qui lui communique une portée bien autrement remarquable. Nous donnons ici la description de cette pièce, qui est d'un travail soigné (2), avec le désir que, l'attention étant éveillée sur elle, cela puisse aider à en faire retrouver, dans quelque collection, un exemplaire en meilleur état que celui que nous avons eu sous les yeux. La médiocre conservation de celui-ci, sans laisser de doute sur ce que nous y avons vu et que chacun peut y voir encore, ne permettrait pas d'en donner un dessin satisfaisant de tout point.

(1) Pour toute personne qui a étudié sérieusement les jetons français, il ne peut être douteux que celui-ci est bien du temps de Charles IX. Le style des jetons de cette époque est très reconnaissable.

(2) Nous ne mettons pas en doute que le jeton dont nous parlons, tout en n'ayant pu être frappé que clandestinement, est l'œuvre de l'un des graveurs de talent, appartenant à la religion réformée, qui travaillaient à Paris, pour la Monnaie au moulin. Nous ne citerons qu'un de ces artistes, mais celui-ci en vaut la peine, et il est bien connu de tous : c'est Jean Cousin.

avait nécessairement imposées le contrôle administratif, mieux exercé au xvii^e siècle qu'il ne l'avait encore été, n'atteint, dans les estampes du Diable d'argent, que des classes de la société tout à fait vulgaires, tandis que sur le plomb de Lille, et, bien plus encore, sur le jeton du temps de Charles IX, elle vise jusqu'aux plus hautes sommités de l'échelle sociale, les ménageant bien moins qu'elle ne l'avait fait dans n'importe quelle danse macabre, cet autre de ses vieux domaines.

Remarquons, d'ailleurs, pour n'exagérer la portée de rien, que la scène ci-dessus décrite du plomb de Lille est plutôt une charge grotesque qu'une caricature bien finement rendue; son rôle, toutefois, reste le même, puisqu'elle ne'en représente pas moins l'idée qu'on se faisait de l'influence de l'argent sur les actions de tous, idée, au surplus, qui n'est pas trop changée aujourd'hui. Sans doute, on n'inventerait plus guère de fabliau comme celui de la bonne femme qui a entendu dire qu'il lui faudrait *graisser la patte* au prévôt de son seigneur, pour rentrer en possession de ses deux vaches mises en fourrière, et qui ne trouva rien de mieux à faire que d'oindre avec du lard les mains du seigneur lui-même, par la raison connue qu'il vaut mieux avoir affaire à Dieu qu'à ses saints (1); sans doute encore, on n'écrirait plus comme au xv^e siècle : *Quid est nummus? Rex coram judice summus* (2); et les vieux dictons *Argent fait pendre gens*,

(1) LEGRAND D'AUSSY, *Fabliaux*, t. III, 1779, p. 53.

(2) *Signa quindecim horribilia de fine mundi et extremo judicio* (Colonia, Ulr. Zell, circa 1490). — (Hain, 17431.)

Quant argent fault tout fault, etc., sont eux-mêmes bien passés de mode en leur forme. Mais l'inévitable thème du métal envié continue toujours, néanmoins, à se traduire par de nombreuses expressions proverbiales, dans lesquelles le Diable a conservé sa part. Qui ne sait, par exemple, ce que veut dire « tirer le Diable par la queue », ou bien, encore, ce que c'est que de « le loger dans sa bourse » ?

Il nous avait semblé que si l'on pouvait espérer de rencontrer quelque part une bonne estampe un peu ancienne du Diable d'argent, ce devait être dans le *Recueil des plus illustres proverbes*, de Lagniet, en compagnie d'autres compositions allégoriques qui n'y ont pas été oubliées, telles, notamment, que *la Mort de Crédit*. Nous avons feuilleté vainement, sur le point en question, le seul exemplaire que nous ayons eu l'occasion de consulter de ce rare volume (1). Ce que nous y avons remarqué de plus en rapport avec le même ordre d'idées est le *Charriot du Monde d'argent* (2). Le véhicule est tiré par la *Monnaie* et entouré des *gros du temps*, riches de toutes sortes ; après ceux-ci viennent des paysans et gens de peu qui cherchent à s'avancer sur la chaîne de derrière le char, mais une femme, qui n'est autre que la *Pauvreté*, les retient. La simple mention que nous faisons de cette planche, à la suite de ce que nous avons eu à dire du

(1) Paris, 1657-1663. — Il est connu que les exemplaires n'ont pas tous le même nombre de planches, et que ce nombre varie même beaucoup pour ce qui concerne les planches non numérotées ajoutées en supplément aux trois premiers livres.

(2) Planche n° 45 du livre 4^{or}, affecté aux proverbes moraux.

Diabie d'argent lui-même, ne sera peut-être pas trouvée dépourvue de tout intérêt de rapprochement.

Nous revenons au jeton du Musée lorrain pour prier ceux de nos confrères qui en connaîtraient un autre exemplaire de vouloir bien nous le faire savoir.

J. ROUYER.

Thiaucourt, juillet 1883.
